

Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-01

Budget Primitif 2016

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Étaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Étaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

En application des articles L 2312.1 et L 5722.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la Présidente présente le projet de budget primitif 2016 du Syndicat du Bassin de l'Ouche.

Le total du budget primitif pour 2016 s'établit à 698 904.72€ contre 539 440.00€ en 2015. Cette évolution s'explique par une hausse des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement.

Le budget proposé comprend les chapitres suivants :

Budget principal

Section de fonctionnement

	Dépenses	Recettes
011 Charges à caractère général	269 400.00 €	
012 Charges de personnel	231 000.00 €	
65 Autres charges de gestion courante	43 100.00 €	
66 Charges financières	1 000.00 €	
74 Dotations et participations		603 355.00 €
042 Opérations d'ordre entre sections	18 365.59 €	2 927.36 €
023 Virement à la section d'investissement	43 416.77 €	
TOTAL	606 282.36 €	606 282.36 €

Section d'investissement

	Dépenses	Recettes
20 Immobilisations incorporelles	600.00 €	
21 Immobilisations corporelles	86 100.00 €	
23 Immobilisations en cours	2 995.00 €	
10 FCTVA		100.00 €
13 Subventions d'investissement		30 440.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées		/
040 Opérations d'ordre entre sections	2 927.36 €	18 365.59 €
021 Virement de la section de fonctionnement		43 416.77
024 Produit de cessions		300.00 €
TOTAL	92 622.36 €	92 622.36 €

Les recettes réelles de fonctionnement :

Elles s'établissent à 603 355€ contre 502 740.00€ au BP 2015,

- La participation des communes et groupement de communes : 295 734.00€ (majoration de 0.5% appliquée)
- Les subventions (de l'Agence de l'Eau et des Fonds Européens) attendues pour les postes et la communication : 145 831.00€
- Les subventions attendues pour les travaux (CR, CG, Agence de l'eau) : 140 190.00 €
- Les subventions attendues pour les études : 21 600.00€

Les opérations d'ordre en recettes de fonctionnement :

L'amortissement des subventions d'équipements est estimé à 2927.36€, inscrits au chapitre 042.

Les dépenses réelles de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 544 500 contre 492 140.00€ en 2015

Les principaux éléments des charges à caractère général :

- Diverses charges de fonctionnement : 29 500 €
- Le plan de communication du Syndicat : 2 500 €
- Le suivi après travaux à Gissey sur Ouche et Velars sur Ouche : 7 200 €
- Une étude d'avant projet définitif de la restauration d'un espace de liberté à Varanges : 20 000 €
- Les frais de pose des repères de crues et les frais d'installation et de mise en service d'une station de mesure hydrométrique : 12 200 €
- Les travaux sur le Bassin : 198 000.00€ (contre 184 240 € en 2015) répartis comme suit :
 - * 36 000 € TTC sont inscrits pour la troisième tranche du programme pluriannuel d'entretien de la Vandenesse, de Baume à Vandenesse.
 - * 36 000 € TTC sont inscrits pour la quatrième tranche du programme pluriannuel d'entretien de la Vandenesse, d'Echannay à Vandenesse.
 - * 60 000 € TTC sont inscrits pour le programme d'entretien de l'Ouche.
 - * 20 000€ TTC sont inscrits pour la mise en place d'épis sur l'Ouche à Crimolois,
 - * 46 000.00€ TTC sont inscrits pour les travaux urgents,

Les charges de personnel s'élèvent à 231 000.00€ en très légère progression par rapport au BP 2015 avec notamment l'impact des mesures nationales et locales d'augmentation des cotisations patronales et de revalorisation salariale et indemnitaire.

Les autres charges de gestion courantes s'élèvent à 43 100 € contre 31 000 € en 2015. L'évolution s'explique par la participation au programme prévisionnel de communication inscrit au contrat de nappe.

Les autres charges financières restent inchangées en 2016, soit 1000 € inscrits

Les opérations d'ordre en dépenses de fonctionnement :

La dotation aux amortissements des immobilisations est estimée à 13 865.59 €, inscrits au chapitre 042.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 43 416.77 €

Les recettes réelles d'investissement :

- Subventions d'investissement : 30 440€ répartis entre le financement du nouveau véhicule de service, le financement des terrains de la BA 102 et le financement du panneau pédagogique.
- Produit de cessions du véhicule de service Renault Kangoo : 300 €
- Dotations du fond de compensation de la TVA : 100 €

Les opérations d'ordre en recettes d'investissement :

L'amortissement des immobilisations est estimé à 13 865.59 €, inscrits au chapitre 040.

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 89 695 €

- 600.00€ sont prévus pour l'achat de logiciel.
- Un crédit de 40 500 € est prévu pour poursuivre l'acquisition de parcelles riveraines de l'Ouche aval en vue de la restauration physique de la rivière et des milieux naturels annexes.
- Un crédit de 11 600 € est inscrit pour l'acquisition des repères de crues, de la station de mesure hydrométrique et autres installations techniques.
- 2000 € sont prévus pour l'acquisition d'un panneau pédagogique dans le cadre du plan de communication.
- 2000 € sont inscrits pour l'acquisition de matériel informatique et mobilier divers en cas de besoin.
- 30 000 € sont inscrits pour l'aménagement des terrains de la BA102 dont le SBO est propriétaire
(Acte signé en janvier 2016)
- 2 995 € sont inscrits pour la signalisation des terrains appartenant au Syndicat.

Les opérations d'ordre en dépenses d'investissement :

La dotation aux amortissements des subventions d'équipements est estimée à 2 927.36€, inscrits au chapitre 040.

Le Comité, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter le Budget Primitif pour 2016 par chapitre selon le tableau ci-dessus et le document budgétaire annexé.

Vote

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



La Présidente,

Christine DURNERIN

Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-02

Ligne de trésorerie 2016

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette,
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves,
MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Afin de faire face aux dépenses en attente de l'encaissement des recettes, le syndicat peut avoir recours à une ligne de trésorerie.

Une consultation à des organismes de crédit à été conduite en fin d'année en vue de négocier les conditions d'utilisation de cette ligne.

Deux organismes ont répondu à la consultation : la Caisse d'Epargne de Bourgogne et le Crédit Agricole.

Après avis du service des finances du Grand Dijon, la proposition du Crédit agricole plus intéressante, est retenue.

Les sommes qui seraient tirées par le Syndicat sur le montant de sa réservation (100 000 €), porteraient intérêt au taux variable de référence « Euribor 3 mois moyenné » :

EUR 3MM +1.5% (dernier EUR 3MM connu : -0.1260%)

Il est précisé que l'organisme prêteur ne perçoit pas de commission d'engagement, ni de commission de non-utilisation. Les frais de dossier sont de 150 euros.

Le comité syndical du Syndicat du Bassin de l'Ouche :

1. décide l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne pour un montant maximum de 100 000 €, selon les conditions exposées ci-dessus, à compter du 1er février 2016,
2. autorise Madame la Présidente à signer la convention avec le Crédit Agricole Champagne-Bourgogne pour l'année 2016 selon les termes proposés et tous actes à intervenir concernant cette affaire.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

La Présidente



Christine DURNERIN

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical
Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-03

Protection sociale – Mutuelle groupe

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

VU La loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
VU La Loi 83-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 25 et 88/2,
VU Le Décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents

Considérant la délibération 2014-01 du 16 janvier 2014 relative à l'adhésion à la Fédération Française de Gestion des Milieux Aquatiques

Et conformément à la demande de la cours des comptes, suite aux observations reçues par la Fédération Française de Gestion des Milieux Aquatiques, sur les frais d'adhésion.

Il convient de délibérer

- pour adopter la participation à la mutuelle de groupe négociée et proposée par la FFGMA, pour l'ensemble des agents de la collectivité selon les modalités définies comme suit :

Catégorie de l'agent	Cotisation mensuelle	Part salariale	Participation Sbo (50% financés par Agence de l'eau)
Famille	2.82 % du plafond de la SS	30% de la cotisation	70% de la cotisation
Isolé	5.38% du plafond de la SS	30% de la cotisation	70% de la cotisation

- pour adopter les frais d'adhésion tels que demandés par la cours des comptes. Les frais d'adhésion comprennent l'adhésion, les frais de gestion, et les frais de traitement. Ils feront désormais l'objet d'une facture annuelle distincte.

Il est précisé que le montant des cotisations et la participation de la collectivité feront l'objet d'un ajustement automatique lorsque le montant du plafond de la sécurité sociale sera revalorisé.

Le conseil après avoir délibéré, décide

1. d'approuver la participation à la mutuelle proposée par la FFGMA selon les modalités définies,
2. d'approuver les frais d'adhésions
3. d'autoriser la Présidente à verser à l'organisme les dépenses en résultant, dans la limite des crédits inscrits au budget.
4. d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte rendu nécessaire pour l'exécution de sa décision.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

La Présidente

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Christine DURNERIN

Comité syndical
Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-04

**Indemnité de conseil alloué au comptable du Trésor Public-
Attribution**

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Etaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette,
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves,
MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Etaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 modifié précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de trésorier des communes et établissements publics locaux

Outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui peuvent donner lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil.

Il est proposé au Comité syndical :

- de demander le concours du Trésorier Municipal pour assurer des prestations de conseil, notamment en matière budgétaire, financière et comptable,
- d'attribuer à compter du 01/01/2015, date de sa prise de fonction à la Trésorerie de Dijon Municipale, à **M. GUINIOT Alain** Trésorier Municipal, pour la durée de ses fonctions à ladite trésorerie, l'indemnité de conseil susvisée au taux de 100 %
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel susvisé du 16 décembre 1983.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget au chapitre 011

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

La Présidente



Christine DURNERIN

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-05

Plan de financement des postes SAGE, Contrat de Bassin et Technicien de rivière

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Étaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Étaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

La Présidente rappelle que le SBO emploie deux chargés de mission pour l'animation du SAGE et du Contrat de Bassin de l'Ouche, et un Technicien de rivière

L'animateur SAGE est chargé du suivi et de la mise application du SAGE :

- création des outils nécessaires à sa mise en application (études, bases de données...),
- accompagnement des collectivités et autres maîtres d'ouvrages pour la prise en compte des dispositions et des règles du SAGE dans les différents domaines d'application (eau-assainissement, plans locaux d'urbanisme, programmes d'aménagement urbain, installations classées, prévention des inondations...)
- rédaction des avis de la CLE sur les dossiers soumis dans le cadre des opérations soumises à déclaration ou autorisation au titre de la loi sur l'eau,
- communication autour du SAGE,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux
- suivi des actions du Contrat de Bassin en lien avec le SAGE.

L'animateur Contrat de Bassin est chargé du suivi et de la mise en application du Contrat de Bassin :

- engagement des programmes d'études et de travaux,
- concertation avec les acteurs locaux pour l'engagement des actions du contrat,
- communication autour des actions réalisées,
- suivi des études réalisées par les partenaires locaux

Le technicien de rivière a en charge l'élaboration :

- des programmes de travaux d'entretien des cours d'eau
- de la maîtrise d'œuvre de certaines opérations (restauration morphologique)
- de chantier interne en régie directe
- du suivi de travaux urgents (assurer le libre écoulement des eaux, opération d'enlèvements d'embâcles)
- de conseil auprès des tiers (collectivités, propriétaires riverains, exploitants agricoles...)

Le plan de financement prévisionnel **2016**, pour les 3 postes, est établi comme suit :

Animation	SAGE	CB	Technicien
TOTAL DES DEPENSES - Salaires et charges	77 900	49 800	46 500
Agence de l'eau – 50% des charges de personnel	38 950	24 900	23 250
FEDER – 30% de l'assiette*	6 278	12 500	12 500
SBO	32 672	12 400	10 750

* l'assiette est définie par le règlement mis en place par la région : taux horaire dédié aux réalisations, sur justification de 2 réalisations pour le poste SAGE et 3 réalisations chacun pour les autres.

Les frais de fonctionnement sont financés par l'agence de l'eau à hauteur de 15% du salaire chargé.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- Approuve le plan de financement proposé,
- Dit que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- Autorise la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTE
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



La Présidente

Christine DURNERIN

Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-06

Plan de communication 2016 – Plan de financement

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Étaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*

Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.

- *Vandenesse :*

Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.

- *Vallée de l'Ouche :*

Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.

- *Suzon :*

Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.

- *Ouche urbaine*

Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.

- *Ouche aval :*

Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Étaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.

Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Le plan de communication est destiné à faire connaître le territoire aux élus locaux, et à mettre en valeur le SAGE et les actions du Contrat de Bassin. Il bénéficie à l'image de la collectivité, au développement de sa notoriété ainsi qu'à une information élargie sur les opérations conduites par le SBO.

Les opérations projetées sont :

1. La visite de bassin

Cette visite est destinée à faire se rencontrer les acteurs des différents sous bassins et à échanger sur les difficultés rencontrées par les uns et les autres. La formule proposée chaque année depuis 2011 est un succès auprès des conseillers syndicaux. Elle est renouvelée en 2016

2. Les rendez-vous pédagogiques

Ils consistent en des visites de terrain sur une demi-journée avec les élus du conseil syndical. Organisés sur le bassin de l'Ouche ou à l'extérieur, ils permettent d'aborder des problématiques particulières ou de visiter des travaux réalisés par le syndicat.

3. - Panneau pédagogique

Un budget est réservé à la mise en place d'un panneau pédagogique, pour expliquer le but d'une restauration effectuée par le syndicat ou d'une non-intervention, surtout sur un lieu de passage. L'installation d'un panneau pédagogique est prévue à Fauverney au niveau d'une parcelle riveraine de l'Ouche, acquise par le SBO. Il permettra d'expliquer la démarche foncière du syndicat pour restaurer la dynamique naturelle de l'Ouche et la protection en technique douce en cas d'enjeux (urbain ou autre).

	€ TTC	Financement
Visite de bassin en bus	1 500	
Rencontres de terrain	200	
Panneau pédagogique	2 000	
TOTAL	3 700	50% Agence de l'eau, 50% SBO

Pour l'année 2016, le plan de communication est estimé à 3 700 € TTC.

Le plan de financement tel que présenté entre clairement dans les objectifs de communication et d'information abordés dans les dossiers préalables des deux procédures *SAGE* et *Contrat de Bassin* que le SBO s'est engagé à porter.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- APPROUVE le projet de plan de communication tel que présenté par Madame la Présidente,
- APPROUVE le plan de financement proposé,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 42

La Présidente

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Christine DURNERIN



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-07

Suivi après travaux à Gisse-sur-Ouche et Velars-sur-Ouche

Les travaux de rétablissement de la continuité écologique ont été réalisés au moulin du Banet à Gisse-sur-Ouche et au seuil de l'Usine à Velars-sur-Ouche en 2015. Ces travaux ont donné lieu à un abaissement important de la ligne d'eau en amont des ouvrages permettant le rétablissement de la pente naturelle de l'Ouche à moyen terme et d'une nouvelle dynamique sédimentaire.

Conformément à la délibération du 17 juin 2014, un suivi morphologique sera réalisé après une ou plusieurs crues morphogènes, dans les zones de remous. Ce travail consiste en la réalisation d'un profil en long et de plusieurs profils en travers du lit mineur. Les résultats seront comparés aux profils réalisés avant travaux afin d'apprécier l'impact des travaux d'arasement des ouvrages.

La prestation devra être réalisée en période d'étiage et sera reportée à l'année suivante en l'absence de crue morphogène.

La prestation est estimée à 7 200 €. Le plan de financement proposé dans le cadre du projet d'arasement des deux ouvrages inscrits au contrat de Bassin Ouche est le suivant :

- Agence de l'eau : 80% du TTC
- SBO : 20%

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical :

- APPROUVE le projet tel que présenté par Madame la Présidente,
- DIT que les demandes de subventions correspondantes seront adressées aux partenaires concernés,
- AUTORISE Madame la Présidente à signer tout document permettant l'exécution de sa décision.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

La Présidente



Christine DURNERIN

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016



Comité syndical Séance du 03 février 2016

Délibération n° 2016-08

Programme d'entretien de l'Ouche et de ses affluents – Déclaration d'Intérêt Général

Le 03 février 2016, le comité syndical s'est réuni au siège du SBO, 40 avenue du Drapeau à Dijon sous la présidence de Madame Christine DURNERIN.

Étaient présents avec voix délibératives

- *Sources de l'ouche :*
Madame SEGUIN Martine,
Messieurs FLAMAND Etienne, ROCHE Henri.
- *Vandenesse :*
Messieurs MASSON Joël, LERAT Damien, DESSEREE René, COL Camille (pouvoir de BIENFAIT Viviane), RAFFEAU Michel.
- *Vallée de l'Ouche :*
Messieurs MAILLOT Jean-Louis, ROLLIN Christian, MORTUREUX Georges, PERROT Jean-Pierre, POINTEREAU Hervé, CHOLET Bernard.
- *Suzon :*
Madame JOLIET-GIUDICI Nadège, PERRIN-LOUVRIER Anne, MARTIN-JORGE Arlette.
Messieurs DUTHU Alain (pouvoir de MOURLET Stéphane), DURIN Robert, BOURGOIN Gérard, VINOLAS Jacques.
- *Ouche urbaine*
Mesdames DURNERIN Christine (pouvoir de BERTHIER Christophe), TONOT Céline.
Messieurs JULIEN Gérard, GERVAIS André, PELLETIER Stéphane, DELCAMBRE Yves, MAROT Lyonel, BEGIN Reynald, GAUCHER Cyril.
- *Ouche aval :*
Messieurs LEVEQUE Bernard, POULLEAU Christophe, DUROST Dominique, BRIOTET Jean-Luc, BOMPY Christian, GEVREY Bernard, SALIGNON Pascal, PAUTET Bernard, PRALON Jean-Luc.

Étaient excusés

Mesdames FEBVRE Monique, MEUZARD Géraldine, GOURMAND Patricia, HERVIEU Catherine.
Messieurs MYOTTE Denis, LOISEAU Marc, MARTELET Laurent, MENETRIER Adrien, THIBEAUT Bernard, BINCZAK Stéphane, AVEL Pierre-Luc, MICHEL Jean-François, PORTMANN Pierre, PASTOR Gérard, COUTURIER Jean-Luc, BERNARD Jean-Jacques, BUIGUES Jean-François, JACQUES Pascal, BARBOSA Vincent, GREGOIRE Jean-Jacques, GUENE Adrien, TRAHARD Gilles, BATHELIER Christophe, LONCHAMP André, LAURIOT Jacques.

Le prochain programme d'entretien de la végétation rivulaire doit permettre de traiter l'ensemble du bassin versant de l'Ouche sur 5 années.

Les travaux concernent prioritairement la rivière Ouche et en second lieu ses principaux affluents que sont le Suzon et la Vandenesse.

Comme pour le programme de restauration, il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure réglementaire en vigueur en vue de l'obtention de la déclaration d'intérêt général.

Pour rappel, les travaux ayant lieu sur des propriétés privées il est nécessaire que les travaux soient déclarés d'intérêt général avant leur commencement.

Les travaux se dérouleront sur une période de cinq ans (2016 à 2020).

Montant estimatif sur 5 ans :

Total Général HT : 303 030.50 € HT

TVA 20.00 % : 60 606.10 €

Total Général TTC : 363 636.60 €

Le plan de financement des travaux est établi selon les critères d'interventions actuels :

- Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée : 30 % du montant TTC soit..... **109 090.98 €**
- Reste à la charge du SBO : **254 545.62 €**

La décomposition du linéaire et du prix estimatif de chaque tranche figurent au tableau suivant.

année	n° tranche	cours d'eau	communes	linéaire	estim. PU (HT)/ml	total HT	total TTC	total TTC / an
2016	1	Ouche	Crimolois Fauverney Magny s/ Tille Varanges Tart le Bas Tart le Haut Tart l'Abbaye Trouhans Echenon	27 070	0.90 €	24 363.00 €	29 235.60 €	59 055.60 €
	1	ruisseau d'Antheuil	Antheuil Veuvey s/ Ouche	3 660	3.50 €	12 810.00 €	15 372.00 €	
	1	la Geline	Tart le Bas Tart le Haut Tart l'Abbaye	3 010	4.00 €	12 040.00 €	14 448.00 €	
2017	2	Ouche	Dijon Longvic Neuilly les Dijon	12 910	3.00 €	38 730.00 €	46 476.00 €	77 973.00 €
	2	Suzon	Ahuy Fontaine les Dijon Dijon (Nord)	5 990	4.00 €	23 960.00 €	28 752.00 €	
	2	Suzon	Dijon (Sud) Longvic	3 050	0.75 €	2 287.50 €	2 745.00 €	
2018	3	Ouche	Sainte Marie s/ Ouche Fleurey s/ Ouche Velars s/ Ouche Plombières les Dijon	23 360	2.00 €	46 720.00 €	56 064.00 €	73 806.00 €
	3	Suzon	Messigny et Vantoux Val-Suzon Pâques Saint Martin du Mont	29 570	0.50 €	14 785.00 €	17 742.00 €	

			Panges Trouhaut					
2019	4	Ouche	La Bussière sur Ouche	14 530	2.50 €	36 325.00 €	43 590.00 €	77 250.00 €
			St Victor s/ Ouche Barbirey s/ Ouche Gissey s/ Ouche					
2020	4	Vandenesse	Créancey Maconge Vandenesse en Auxois	18 700	1.50 €	28 050.00 €	33 660.00 €	75 552.00 €
			Châteauneuf Bouhey Crugy					
2020	5	Ouche	Lusigny s/ Ouche Bligny s/ Ouche Thorey s/ Ouche Crugy Veuvev s/ Ouche	16 440	2.50 €	41 100.00 €	49 320.00 €	75 552.00 €
			ruisseau de Commarin					
			Echannay Montoillot Commarin Vandenesse en Auxois Châteauneuf	10 930	2.00 €	21 860.00 €	26 232.00 €	

Après avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- d'approuver le plan de financement tel que décrit précédemment
- de demander à Monsieur le Préfet de diligenter la procédure réglementaire en vue de l'obtention de la déclaration d'intérêt général des travaux comme mentionnés à l'article L 215-15 du Code de l'Environnement modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006.
- d'autoriser Madame la Présidente du SBO à solliciter l'aide financière de l'Agence de l'Eau Rhône- Méditerranée, conformément au plan de financement sus-énoncé.
- de donner délégation à Madame la Présidente pour signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

Vote :
Contre : 0
Abstention : 0
Pour : 42

La Présidente

Christine DURNERIN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION
BOURGOGNE - FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 FEV. 2016

